



## Bail commercial - dette de la société

-----  
Par Fiona B

Bonjour,

Nous sommes propriétaire d'un studio loué en bail commercial. La société s'occupe de la location et nous reverse les loyers après déduction des charges.

La société vient de perdre une affaire juridique. Le précédent gérant de la société a remporté l'affaire au prudhomme et demande des dommages et intérêts.

Ces dommages et intérêts, les salaires non versés ainsi que les frais juridique vont être imputés aux propriétaires.

Je ne comprends pas pourquoi c'est nous qui devrions payer cette somme alors que c'est un soucis de la société et non un problème impactant la location.

Qu'en pensez vous ?

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Il n'y a aucune raison pour que la société locataire fasse supporter au propriétaire les conséquences d'affaires internes qui ne sont pas liées à l'exploitation du studio. Vous êtes en droit d'exiger une stricte application du bail.